UNSS 2018

Fiche Sport

41 – Haltérophilie

Mise à jour : 21 septembre 2017

UNSS Union Nationale du Sport Scolaire

Sommaire

Introduction Page 3

I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible Page 4

II. Pour un sport scolaire innovant Page 21

III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable Page 22

Membres CMN Page 25

Annexes Page 26

Introduction

La règlementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Haltérophilie a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité,** les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats académiques, inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intégre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées[1].

Valable l'année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

[1] Cette disposition ne concerne :
- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2018

Benjamins	nés en 2005 2006 et 2007
Minimes	nés en 2003 et 2004
Cadets	nés en 2001 et 2002
Juniors	nés en 1999 et 2000
Seniors	nés en 1998 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour toutes les équipes

Le Championnat de France d'Haltérophilie est ouvert à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 1).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 2)

	COLLÈGES	**LYCÉES**
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamin(e)s de 2005 Minimes Cadets	Cadets Juniors Seniors (1 Senior maximum dans la composition d'équipe)
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs Catégories : Collège filles Collège garçons Collège mixte (2 filles + 2 garçons obligatoirement)	4 compétiteurs Catégories : Lycée filles Lycée garçons Lycée mixte (2 filles + 2 garçons obligatoirement)
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France.	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach par équipe qualifiée Il peut être tireur mais pas Jeune Arbitre Une équipe sans Jeune Coach sera déclassée.	
RÈGLEMENT	Spécifique UNSS et mouvements selon la réglementation technique fédérale en vigueur. Progression de 2kg maximum pour les collégiens.	
FORMULE DE COMPÉTITION	Règlement Minimes pour tout le monde. -2 épreuves : arraché + épaulé-jeté = total olympique. - Addition des 2 meilleurs essais par mouvement moins une fois le poids de corps pour toutes et tous	Règlement Juniors/Seniors pour tout le monde. -2 épreuves : arraché + épaulé-jeté = total olympique. - Addition du meilleur essai par mouvement moins une fois le poids de corps pour toutes et tous
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique (ou inter académique) + quotas définis par la CMN Une rencontre minimum obligatoire entre plusieurs AS.	Niveau académique (ou inter académique) + quotas définis par la CMN Une rencontre minimum obligatoire entre plusieurs AS.
NOMBRE D'ÉQUIPES	30 maximum	30 maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS collèges filles Champion de France UNSS collèges garçons Champion de France UNSS collèges mixtes	Champion de France UNSS lycées filles Champion de France UNSS lycées garçons Champion de France UNSS lycées mixtes

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes Établissement Haltérophilie

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

Textes de Référence :
- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Modalités

- pas de qualification spécifique,
- un classement général commun est établi,
- parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2ème, 3ème
- reclasser les Lycées en conséquence.

Exemple

- Classement général,
  - 1er LP 1
  - 2ème Lycée A
  - 3ème Lycée B
  - 4ème Lycée C
  - 5ème LP 2

sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée 1er Lycée A
  2ème Lycée B
  3ème Lycée C
  …… éventuellement
- CF LP 1er LP 1
  2ème LP 2
  …… éventuellement

Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Seule la filière équipe établissement est concernée, sauf sports où il n'y a qu'un niveau de compétition.

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 23 décembre 2017

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats d'haltérophilie par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Chaque SR doit faire remonter l'ensemble des feuilles de matchs des championnats académiques ou/et des championnats inter academiques (en téléchargement sur OPUSS) auprès de Gilles Lebreton (gilles.lebreton@unss.org) et Gaelle WOLFF (gaelle.wolff@unss.org)

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques ou Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Innovation

Nouvelles pratiques

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national :

Filles

Une catégorie collège filles et une catégorie collège mixte, 2 F-2G.
Une catégorie lycées filles et une catégorie lycée mixte, 2 F-2G.

Santé

Prévention des conduites à risque dans la pratique de l'activité (dopage…).

Développement Durable

Nécessité de laisser les lieux propres après les championnats

International

Des équipes d'établissements étrangers pourront être intégrées au championnat.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS et mettre en avant la dimention éducative et citoyenne de l'événement, la compétition pourra se terminer par la mise à l'honneur des différents dispositifs mis en place ayant facilité l'échange et la coopétation entre participants :

Textes de Référence :
- Règlement Fédéral UNSS 2016-2020

- proposer le prix du « fair play » réconpensant l'équipe ayant affiché un comportement exemplaire bien au-delà du cadre purement sportif de la compétition
- valoriser les acteurs sollicités (Jeunes Organisateurs / Associations locales) ayant eu en charge la gestion des différents temps d'information et/ou d'échange durant la compétition

Responsabilité

Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : *« La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées »*.

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :

1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international… peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».
L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFHM

Considérant que **:**

- Les « jeunes arbitres UNSS » ont reçu la même formation que les arbitres régionaux fédéraux,
- Cette formation a été validée par un responsable fédéral de l'arbitrage et /ou par un cadre technique fédéral,
- Ces jeunes ont officié à l'occasion d'au moins deux compétitions, au cours desquelles ils ont été supervisés et évalués par un arbitre fédéral de niveau national au moins,

Il est convenu qu'ils pourront accéder au grade d'arbitre régional fédéral, s'ils répondent aux conditions suivantes :

- être licenciés dans un club affilié à la fédération française d'Haltérophilie, Musculation
- avoir seize ans (âge requis pour être arbitre fédéral)
- avoir obtenu le grade d'arbitre national UNSS
- valider l'examen pratique d'arbitre régional fédéral

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels *(cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2017-2018)*

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc …) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».
En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

5. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 *« L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».*

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coachs et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré.

NB :

- Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
- Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS MATCH/COMPÉTITION			**PENDANT MATCH/COMPÉTITION**		
Co anime	**Anime**	**Dirige**	**Assiste**	**Conseille**	**Dirige**
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la match en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	>Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant >participation à la gestion des montées de barre avec l'enseignant >participation au respect des protocoles d'avant et d'après match >participation au respect des biens et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	>Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >gestion de l'échauffement >gestion des montées de barre avec l'enseignant -participation à la modération des comportements des athlètes -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur national adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Gaëlle WOLFF

UNSS

Emmanuel SANNA

James VEQUAUD

Aurore MICHEL

FFHM

Jean-Marc NEUSY

Jean Luc LEBAIGUE

Thomas LEFEVRE

Délégué technique UNSS

Gilles LEBRETON

Annexe 1

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2017 et n'étant pas autorisées à participer au championnat 2018

Collèges

NEANT

Lycées

NEANT

Annexe 2

AS ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2017 et n'étant pas autorisées à participer au championnat 2018

Collèges

NEANT

Lycées

NEANT